



# CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 – 2021

## SSTCL

2 rue des Frères Lumière  
BP 90047  
85102 Les Sables d'Olonne cedex



## Direccte

22 mail Pablo Picasso  
BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1



## Carsat Pays de la Loire

2 Place de Bretagne  
44932 NANTES Cedex 9



# CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 – 2021

Entre :

**Le Service Santé au Travail Côte de Lumière (SSTCL)**  
Dont le siège social est établi à : 2 rue des Frères Lumière, BP 90047  
85102 LES SABLES D'OLONNE CEDEX

**Représenté par son Président, Monsieur Alain RABREAU**

et

**La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire**

Dont le siège est établi à : 22 mail Pablo Picasso, BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1

**représentée par le Directeur du pôle Travail, Monsieur François BÉNAZERAF,**

et

**La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)  
Pays de la Loire**

Dont le siège est établi à : 2 place de Bretagne  
44932 NANTES CEDEX 9

**représentée par son Directeur, Monsieur François-Xavier JOLY,**

Ci-après dénommées "les parties",

Il a été convenu le présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) au vu de :

- l'agrément accordé par la DIRECCTE le 01/08/2016,
- l'avis du CROCT exprimé le 15/03/2018,

et en application de la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la Médecine du Travail, développant un partenariat opérationnel.

# SOMMAIRE

---

<b>1. CONTEXTE .....</b>	<b>P 4</b>
<b>2. ETAT DES LIEU .....</b>	<b>P 5</b>
2.1 Régional	
2.2 Local	
<b>3. ACTIONS PRIORITAIRES .....</b>	<b>P 12</b>
3.1 Prévention des Troubles Musculo-Squelettiques	
3.2 Prévention des Risques Psychosociaux	
<b>4. ENGAGEMENT DES PARTIES.....</b>	<b>P 18</b>
<b>5. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION .....</b>	<b>P 19</b>
<b>6. CLAUSE DE CONFIDENTIALITE .....</b>	<b>P 19</b>
<b>7. DUREE .....</b>	<b>P 19</b>

## 1 – CONTEXTE

---

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est destiné essentiellement à définir les priorités d'actions du projet pluriannuel du Service de Santé au Travail en cohérence avec les objectifs nationaux du Plan Santé au Travail (PST3) décliné en région dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail (PRST3) et avec ceux de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) déclinée en région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG).

Conformément à l'article D4622-45 du code du travail, le contrat définit des actions visant à :

1. Mettre en œuvre les priorités d'actions du projet de service pluriannuel prévu à l'article L. 4612-14 et faire émerger des bonnes pratiques ;
2. Améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail ;
3. Mettre en œuvre les objectifs régionaux de santé au travail définis dans les plans régionaux de santé au travail ;
4. Promouvoir une approche collective et concertée ainsi que les actions en milieu de travail ;
5. Mutualiser, y compris entre les services de santé au travail, des moyens, des outils, des méthodes, des actions, notamment en faveur des plus petites entreprises ;
6. Cibler des moyens et des actions sur certaines branches professionnelles, en faveur de publics particuliers ou sur la prévention de risques spécifiques ;
7. Permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle.

À travers le CPOM, la Carsat, la Direccte et les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI) souhaitent renforcer leur coopération, en fonction des orientations nationales et régionales, afin d'avoir une approche commune en termes de prévention.

Le CPOM décline les priorités communes en programme d'actions avec une formalisation simple des apports de chacune des parties contractantes. Ainsi, seront explicitement indiqués les engagements respectifs de chacune des trois parties contractantes, les moyens mobilisés, les indicateurs mis en place pour évaluer les actions et les résultats escomptés.

## 2 – ETAT DES LIEUX

### 2.1 – ETAT DES LIEUX REGIONAL

L'état des lieux régional, qui concerne les entreprises relevant du régime général, est élaboré à partir de données issues du rapport d'activité et des statistiques risques professionnels de la Carsat Pays de la Loire.

- Carte d'identité :

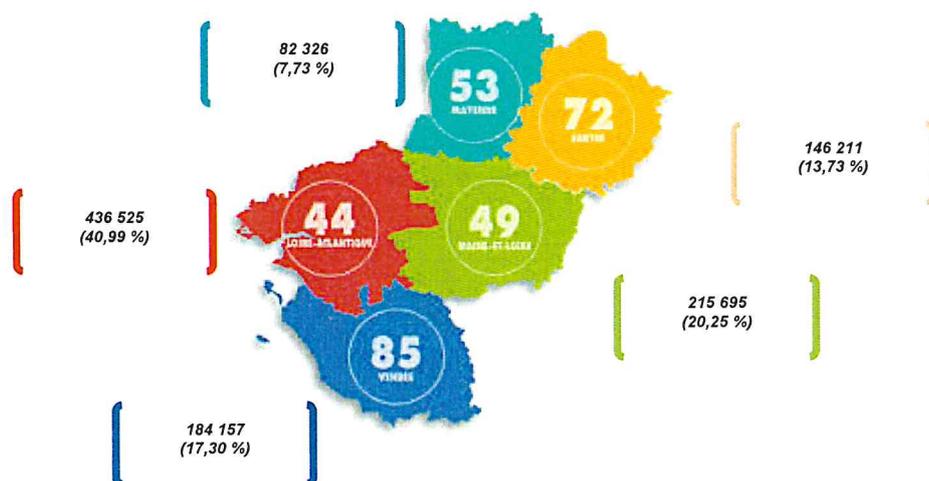
En 2016, la région Pays de la Loire compte 86 399 entreprises, 102 831 établissements, ce qui représente 1 064 914 salariés.

La répartition des salariés, par secteurs d'activités, est la suivante :

<b>Comités Techniques Nationaux CTN</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Tendance 2016/2015</b>
<b>AA-</b> Industrie de la métallurgie	112574	111867	112566	+ 0,6 %
<b>BB</b> – Industries du bâtiment et travaux publics	99459	95765	96381	+ 0,6 %
<b>CC</b> – Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication	105447	105998	105990	0 %
<b>DD</b> – Services, commerces et industries de l'alimentation	136577	138776	141763	+ 2,2 %
<b>EE</b> – Industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie	24425	24299	24641	+ 1,4 %
<b>FF</b> – Industrie du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, vêtement, des cuirs et peaux et des pierres et terres à feu	35964	35305	35342	+ 0,1 %
<b>GG</b> – Commerces non alimentaires	95201	95107	96881	+ 1,9 %
<b>HH</b> – Activités de services I	212940	217094	223149	+ 2,8 %
<b>II</b> – Activités de service II	168648	175505	183546	+ 4,6 %
<b>ZZ</b> – Bureau (hors BB)	42620	43312	44655	+ 3,1 %
<b>Tous CTN</b>	<b>1033855</b>	<b>1043028</b>	<b>1064914</b>	<b>+ 2,1 %</b>

\* Comités Techniques Nationaux

La répartition géographique des 1 064 914 salariés est la suivante :



- Données chiffrées :

#### Accidents du travail

	2014	2015	2016	Tendance 2016/2015
Nb sections établissements	117792	118199	119274	+ 0,9 %
Nb Salariés	1033855	1043028	1064914	+ 2,1 %
Nb AT avec arrêt	39113	40052	40623	+ 1,4 %
Indice de fréquence AT avec arrêt	37,75	38,32	38,07	- 0,7 %
Nb AT avec IPP	2278	2431	2245	- 7,7 %
Somme des taux IPP	19487	19629	17589	- 10,4 %
Indice de gravité AT	12,42	12,47	10,90	- 33,3 %
Nb AT mortels	38	36	24	- 33,3 %
Nb de journées perdues AT	1 881 166	1 980 255	2 022 911	+ 2,2 %

\* IPP : Incapacité Permanente Partielle

#### Maladies Professionnelles

##### Évolution des maladies professionnelles indemnisées

	2014	2015	2016	Tendance 2016/2015
Salariés	1033855	1043028	1064914	+ 2,1 %
Nb de maladies 1 <sup>er</sup> versement (IJ ou IPP)	5036	4825	4714	- 2,3 %
Nb de journées perdues	1126812	1125628	1143971	+ 1,6 %
Nb d'incapacités partielles permanentes	1753	1907	1763	- 7,6 %
Sommes des taux d'IPP	16901	19764	18543	- 6,2 %
Coût global	119 371 011	121 228 955	110 798 552	- 8,6 %

*Répartition des maladies professionnelles par nature*

N° MP	Libellé	2014	2015	2016
25A	Silice	7	11	6
30A-30B	Amiante	53	104	93
40A	Bacilles tuberculeux	7	4	4
42A	Bruit	17	22	15
57A	Affections péri-articulaires	4565	4357	4236
65A	Eczémas	18	21	29
66A	Allergies respiratoires	10	12	9
69A	Vibrations	5	2	6
79A	Lésions chroniques du ménisque	41	32	37
8A	Ciment	6	2	6
97A	Hernie discale - vibration	22	14	24
98A	Hernie discale - manutention manuelle	187	170	161
-	MP hors tableau	34	39	55
-	Autres	64	35	33
<b>Toute nature</b>		<b>5036</b>	<b>4825</b>	<b>4714</b>

Accidents de trajet

*Les résultats globaux*

	2014	2015	2016	Tendance 2016/2015
Nb Salariés	1033855	1043028	1064914	+ 2,1 %
Nb AT trajet avec arrêt	4063	4216	4112	- 2,5 %
Nb AT trajet IPP	258	241	225	- 6,6 %
Mortel trajet	22	19	20	+ 5,3 %
Indice de fréquence AT trajet avec arrêt	3,92	4,04	3,86	- 4,5 %
Indice de fréquence AT trajet avec IPP	0,24	0,23	0,21	- 8,6 %
Indice de gravité AT	3,1	2,74	2,51	- 8,4 %

## 2.2 – ETAT DES LIEUX LOCAL



## SITUATION ORGANISATION



Le secteur géographique représente une superficie de 680,14 km<sup>2</sup> soit environ 10% du département.

La répartition des années 80 a déterminé notre secteur actuel. Le SSTCL englobe 26 communes regroupées sur 2 cantons (Les Sables d'Olonne 41 738 habitants et Talmont St Hilaire 45 482 habitants) depuis mars 2015 suivant le décret du 25 février 2014 concernant l'unification des cantons de Talmont Saint Hilaire et la Mothe-Achard.

Répartition de nos locaux sur trois centres fixes :

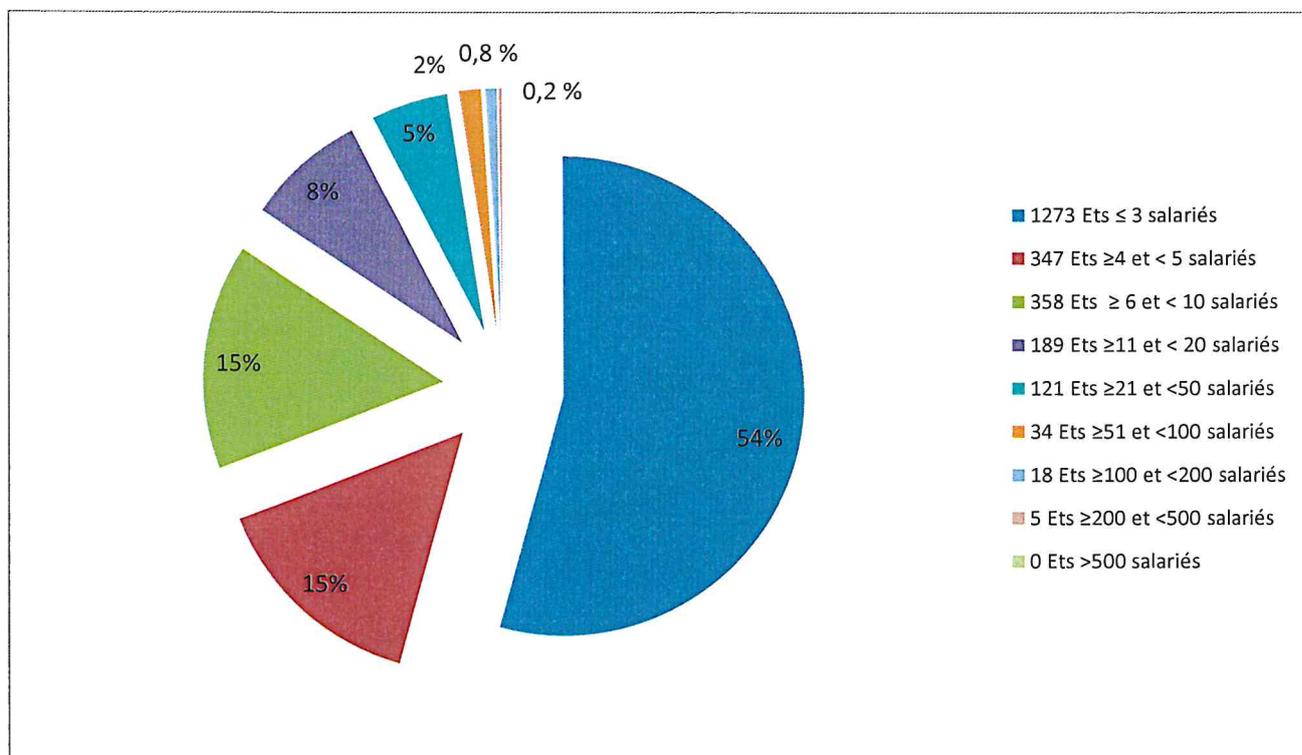
- OLONNE SUR MER (2 Rue des Frères Lumière - 85340 OLONNE SUR MER), siège de l'Association en proche périphérie des SABLES D'OLONNE,
- LA MOTHE ACHARD (Zone Industrielle - 2 Rue de la Camamine - 85150 LA MOTHE ACHARD)
- TALMONT ST HILAIRE (Zone Industrielle - 19 Rue des Carriers - 85440 TALMONT ST HILAIRE)

Le secteur est peu étendu, ce qui permet de se rendre d'un centre à l'autre en vingt minutes environ pour une distance à parcourir d'environ vingt kilomètres.

Pour une population de 87 220 habitants (chiffres 2012), nous dénombrons une population active de 19 584 salariés déclarés par les chefs d'entreprises adhérentes. Quatre entreprises dépassent les 200 salariés : BARILLA, PRB, LA FOURNÉE DORÉE, LECLERC

Le tourisme prend également une part significative dans l'activité globale du service. Les activités représentatives sont camping, hôtel de plein air, hôtel, résidence de loisirs, restauration, plagistes, parc d'attractions, commerces de détails et hyper - supermarchés. L'ensemble génère 2 293 postes saisonniers en 2015.

#### ADHERENTS ET SALARIES SUIVIS



L'effectif total déclaré par les adhérents est de 19 584 salariés pour 2015 (19 424 en 2014).

Le secteur subi l'effet de la crise avec une temporisation liée à une situation géographique et touristique favorable, le littoral reste privilégié par rapport à d'autres bassins d'emploi. Les chantiers de nautique plaisance indépendants et sous-traitants sont probablement les plus affectés. L'effectif global reste quasiment stable depuis la baisse de 3% enregistrée en 2009.

La répartition de ce chiffre global est la suivante et il faut en retenir que :

- Les salariés sont regroupés en trois catégories :
  - Les annuels, 17 191, pour un suivi classique avec une périodicité variant de 24 à 36 mois suivant le poste de travail
  - Les intérimaires au nombre de 597 (559 déclarés en 2014)
  - Les saisonniers environ 2 293 (2 185 en 2014) répartis entre contrats longs (de Pâques à mi-septembre) et contrats courts, les plus nombreux (entre juillet et août). Ces chiffres varient en fonction des flux de la population qui se déplacent en période estivale et des conditions climatiques.

Les 6 grands secteurs d'activités dans lesquels nous retrouvons les salariés :

Bâtiment	2340 pour 338 adhérents
Tertiaire	2220 pour 392 adhérents
Collectivité locale	1355 pour 12 adhérents
Hyper-super-superette	1212 pour 24 adhérents
Agro-alimentaire-mareyeur	1152 pour 42 adhérents
Resto-bar-tabac	960 pour 195 adhérents

Il n'y a pas de variation significative constatée entre 2014 et 2015. Les chiffres restent stables.

### LE PERSONNEL (avril 2016)

Actuellement pour assurer le suivi médical des 2290 entreprises le service compte sur :

- Le pôle médical :  
5 médecins soit 4.2 équivalence temps plein (ETP-dont 1 médecin de prévention MSA)  
4 infirmières, temps plein  
6 secrétaires, temps plein
- Le pôle technique :  
1 ergonome soit 0.4 ETP (temps partagé avec nos confrères de Fontenay)  
2 technicienne hygiène sécurité, temps plein  
1 assistante santé sécurité, temps plein
- Le pôle administratif :  
3 personnes soit 2,7 ETP

#### Le personnel :

Nous constatons une pyramide des âges élevée.

La moyenne du service est de 52 ans.

<b>Moyenne au SSTL avril 2016</b>	<b>Moyenne à l'échelon national (2010)</b>
Médecin => 60,4	52,18% ont entre 55 et 64 ans
Secrétaire => 48,0	33,44% ont entre 45 et 54 ans
Infirmière => 55,5	17,56% ont entre 55 et 64 ans
IPRP => 44,0	30,05% ont entre 35 et 44 ans
Admin => 50,0	36,81% ont entre 45 et 54 ans

Le recul de l'âge de la retraite et le cumul emploi-retraite nous permet de conserver un temps médical précieux.

Cependant, nous devons absolument recruter si possible de jeunes médecins et infirmières pour conserver un dynamisme dans le service.

Nous avons dans le service trois personnes potentiellement éligibles à la retraite.

Nous sommes toujours en recherche permanente de médecins.

## **3 – ACTIONS PRIORITAIRES**

### **3.1 – PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES**

#### **Éléments de contexte**

---

Les TMS restent la 1<sup>ère</sup> cause de maladies professionnelles en France avec environ 86% des MP reconnues, et un coût moyen de 20 000 € par TMS, engendrant la perte de 9,7 millions de journées de travail et coûtant 930 millions d'euros couverts par les cotisations des entreprises pour les actifs du régime général.

---

#### **Fiche action**

(page suivante)

## Accompagnement des entreprises à la démarche de prévention des TMS

**Pilotes :** Gwladys BROCC et Pierre-Marc de CHASTENET (SSTCL), Stéphanie POUSSIN (Carsat), Dr Véronique TASSY (DIRECCTE)

### 1 – Finalité :

- Accompagner les entreprises adhérentes du SSTCL à mettre en place une démarche adaptée et efficace de prévention des TMS ;
- Accompagner plus particulièrement les entreprises ciblées par le programme TMS-Pros dans la démarche de prévention des TMS.

### 2 – Cible :

- Cible du projet : préférentiellement les établissements ciblés par le programme TMS-Pros.

*NB : le programme TMS pros Version 1 (V1) a débuté en 2014 et se terminera en 2018. La Version 2 (V2) de ce programme s'échelonne sur les années 2019 à 2022.*

### 3 – Plan d'actions

Actions	Responsable(s) d'action	Délai prévisionnel
<b>A- Actions de communication</b>		
Réunion d'information sur les actualités concernant les TMS : nouvelles technologies, investigations...	<i>Direccte</i>	Tous les 18 mois
<b>B- Programme TMS pros</b>		
1- Mobilisation sur la thématique des TMS en interne au cours d'une réunion de service, évaluation des besoins en interne	<i>SSTCL</i>	Dernier trimestre 2017
2.1 - Réunion de présentation et d'échanges autour du programme TMS-Pros V1 (contenu, cible, et première évaluation) 2.2 - Présentation du programme TMS pros V2 : contenu, partage de la cible des adhérents concernés par le programme	<i>SSTCL / Carsat</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2018  4 <sup>ème</sup> trimestre 2018 – 1 <sup>er</sup> trimestre 2019
3- Définition d'une stratégie interne à déployer par rapport à cette nouvelle cible (programme TMS pros V2)	<i>SSTCL</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2019
4- Déploiement de la stratégie retenue et mise en place de l'accompagnement auprès des établissements	<i>SSTCL</i>	2019-2021
5- Échanges d'informations sur les accompagnements/réalisations effectués auprès de la cible	<i>SSTCL / Carsat</i>	2019-2021

### 4 – Objectifs & indicateurs

- Nombre d'entreprises accompagnées parmi les entreprises ciblées ;
- Nombre d'entreprises mettant en place la démarche jusqu'au plan d'actions.

## **5 – Moyens**

Connaissance et expérience de la démarche de prévention des TMS auprès de ses entreprises adhérentes (SSTCL)

Fichiers de partage d'informations (Carsat / SSTCL)

Diaporama sur la problématique TMS, explication de TMS pros

Réunion collective de sensibilisation et explication de la démarche auprès des entreprises ciblées

Interventions individualisées dans les entreprises

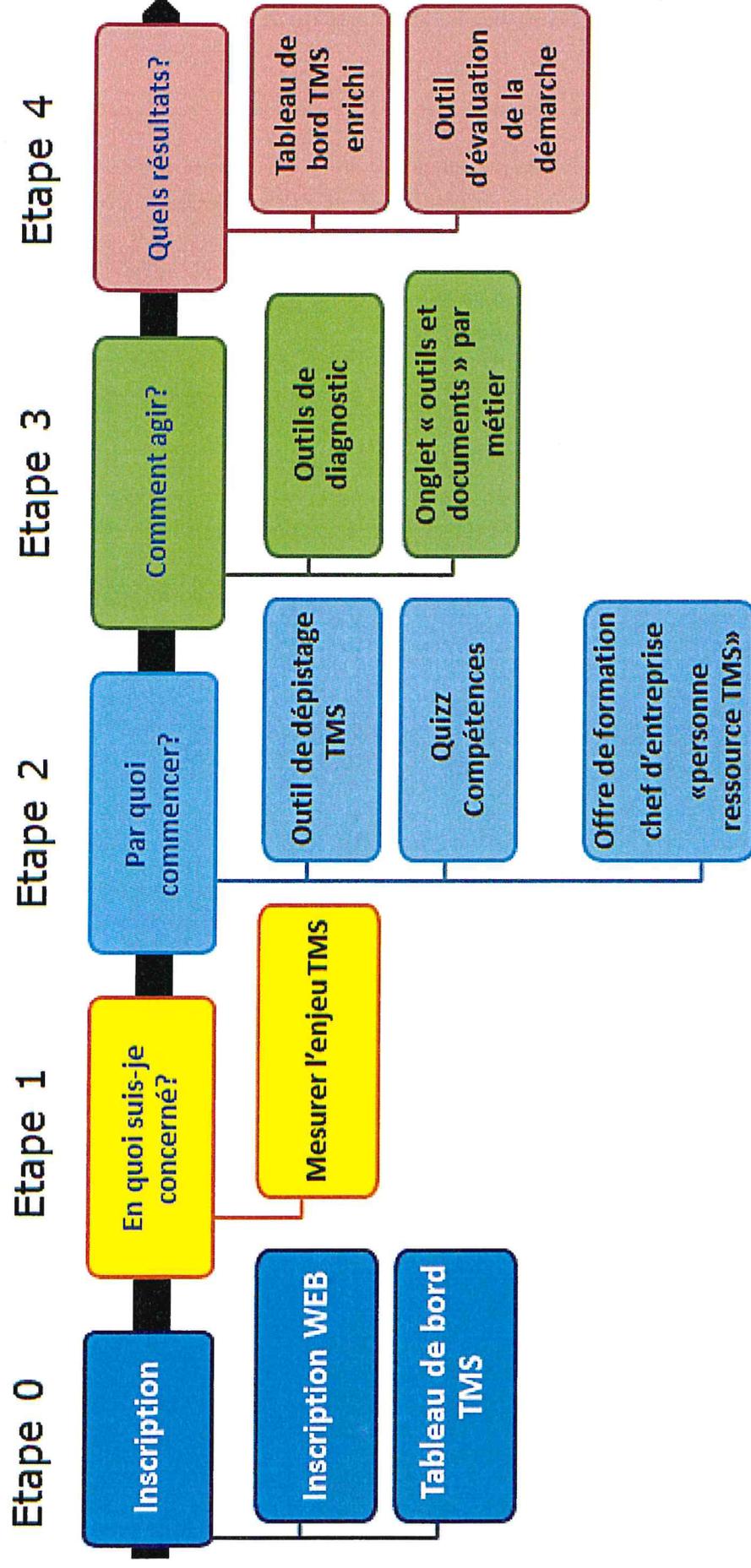
Repérage des situations de travail à risque

Analyse de l'activité au niveau de ces postes

Réflexion commune SSTCL/Entreprise pour améliorer les conditions de travail

Réunions d'information auprès de l'équipe pluridisciplinaire afin d'informer sur l'avancement de la démarche

# Démarche TMSpros, un parcours en 4 étapes, pour répondre à 4 questions :



## **3.2 – PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX**

### **Éléments de contexte**

---

Nous sommes de plus en plus confrontés à la problématique RPS au sein des entreprises. Fréquemment des salariés nous interpellent et nous sollicitent pour des motifs liés au stress professionnel.

En moyenne un actif sur 3 en France est concerné par au moins un facteur de risque psychosocial (source enquête conditions de travail 2013).

Sur le secteur d'Olonne, une inaptitude sur 4 en 2017 est motivée par une pathologie en lien avec les risques psychosociaux.

L'employeur ne voit pas l'intérêt d'une démarche de prévention et/ou de la mise en œuvre d'actions correctives qui peuvent mettre en cause son organisation du travail.

Nous devons pouvoir disposer d'outils pour convaincre et accompagner ces entreprises.

---

### **Fiche action**

(page suivante)

## Prévention des Risques Psychosociaux

**Pilotes :** Bernard ROESCH (SSTCL), Gwénaél LAIR (Carsat), Dr Véronique TASSY (Direccte)  
+ Françoise PAGE et Sébastien GUEBELS (SMINOV)

### 1 – Finalité :

Développer une culture partagée de prévention des RPS (Employeurs, salariés, IRP, préventeurs)

### 2 – Cible :

Les entreprises adhérentes

### 3 – Plan d'actions

Actions	Responsable(s) d'action	Délai prévisionnel
1- Professionnalisation des équipes	Direccte (+ Roussel + G. Lair + S. Guebels)	Action échelonnée de 2018 à 2019
2- Sensibilisation des entreprises	Carsat - STCL (+ témoignages entreprises)	2 <sup>ème</sup> semestre 2018
3- Élaboration d'un guide méthodologique de tiers temps	Direccte	2020-2021

### 4 – Objectifs & indicateurs

**Action 1 :** Former tous les acteurs des Services de Santé notamment sur les différents types d'organisation du travail et outils de management et leurs effets sur la santé

**Indicateurs :** nombre de journées de formation: 10 jours dont 4 jours en sociologie des organisations et 6 jours en analyse des pratiques : Carsat / SST)  
(Contenu, format à déterminer)

**Objectif :** 4 premiers jours en 2018/2019

**Action 2 :** Sensibilisation des entreprises au sujet des RPS

**Indicateurs :** nombre de réunions par an

**Objectif :** 2 réunions par an (témoignages entreprises) ; démarrage 2<sup>ème</sup> semestre 2018

**Action 3 :** Élaboration d'un guide méthodologique de tiers temps sur la thématique et guide de rédaction fiche entreprise

**Indicateurs :** nombre de fiches rédigées

**Objectifs :** A définir en fonction des formations prévues et des outils existants

### 5 – Moyens

En collaboration avec le SMINOV

## **4 – ENGAGEMENT DES PARTIES**

---

### **4.1 – ENGAGEMENT DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL**

- Afin d'apporter une aide plus importante aux entreprises dans le domaine de la prévention, développer le pôle infirmier et le pôle technique pour répondre aux demandes des médecins et adhérents.
- Développer les actions sur les risques RPS et TMS, en référence aux actions pluridisciplinaires déjà initiées sur les garages et les risques chimiques (avec COLIBRISK), développer des actions collectives de sensibilisation soit par branches professionnelles, (BTP, Restauration-Hébergement, Agro-Alimentaire), soit par thèmes particuliers découlant des données connues de la Carsat.
- Apporter un appui aux demandes de prévention initiées par les petites et moyennes entreprises.

### **4.2 – ENGAGEMENT DE LA CARSAT**

- Apport de données statistiques de sinistralité des secteurs d'activités relevant du régime général;
- Appui documentaire et diffusion de documentation du réseau des Carsat et de l'INRS relatives aux thématiques du présent CPOM ;
- Assistance technique pour la mise en œuvre d'actions nécessitant une expertise élevée dans l'évaluation des risques et la prévention, dans les limites de nos capacités d'intervention ;
- Appui technique aux intervenants en prévention des risques professionnels du service de santé au travail;
- Organisation de réunions d'information et de formations ;
- Aides financières aux entreprises pour accompagner certaines actions prévues au présent CPOM, dans le respect du cadre réglementaire, et dans la limite des crédits disponibles.

### **4.3 – ENGAGEMENT DE LA DIRECCTE**

- Mise à disposition de données statistiques (SUMER, réseau EVREST, MCP, ...) ;
- Participation à l'animation et au pilotage des échanges entre SSTI, Carsat, Direccte ;
- Publication et diffusion de ressources documentaires (plaquettes, guides, fiches ...) ;
- Appui de la cellule pluridisciplinaire santé travail du pôle travail (ingénieurs de prévention, médecins inspecteurs du travail, dans la limite de leurs disponibilités) ;
- Organisation de sessions de formation et d'information, colloques, séminaires sur des thèmes retenus par un ou plusieurs SSTI ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

## 5 – MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

---

Le suivi de la mise en œuvre du CPOM fera l'objet d'un bilan au moins 1 fois / an par un comité de pilotage constitué au minimum d'un représentant de chacune des parties signataires du présent CPOM.

Celui-ci doit permettre d'identifier les difficultés éventuelles et de modifier si besoin les modalités d'actions et de fonctionnement.

En tout état de cause, un bilan final sera réalisé au terme du contrat.

## 6 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

---

Les parties s'engagent à ne pas divulguer d'informations stratégiques qui pourraient porter atteinte aux entreprises entrant dans le champ d'application du présent CPOM.

Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

## 7 – DUREE

---

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prendra effet le 16/03/2018 pour une durée de 4 ans, jusqu'au 16/03/2022.

### *Signature des parties*

*Fait en 3 exemplaires, à NANTES*

*Le : 16/03/2018*

Alain RABREAU  
Président

François BENAZERAF  
Directeur du Pôle travail

François-Xavier JOLY,  
Directeur



